Guidère Mathieu,
Nahw. L'essentiel de la grammaire arabe en 70 fiches avec exercices corrigés [niveau 2].

Paris, Ellipses, 2014, 157 p.
ISBN : 978-2340001589

Ces 70 fiches font suite à toute une série de publications du même auteur, parues chez le même éditeur. Elles s'ouvrent par un avant-propos (p. 3), un sommaire (p. 4-5) et se répartissent sur 138 pages (p. 6-144), chacune des fiches faisant exactement deux pages, dont la dernière partie est réservée aux exercices, corrigés à la fin de l'ouvrage (p. 145-155). Conclut l'ouvrage une terminologie grammaticale succincte (p. 156-157). Si leur objet est indéniablement pédagogique, leur logique les inscrit clairement dans un mouvement qui a vu la multiplication des parutions liées à la grammaire arabe depuis le 11 septembre 2001, moment où un véritable marché s'est ouvert pour l'arabe. Qu'il s'agisse de grammaires *stricto sensu* ou plus simplement comme ici de guides d'apprentissage, nous faisons face depuis plus d'une décennie maintenant à une pléthore d'ouvrages se donnant pour objet plus ou moins direct de répondre aux besoins liés à l'apprentissage de la langue arabe. Le fait est que l'ouvrage dont il s'agit pose justement, malgré lui, des questions de pédagogie lorsque celle-ci est confrontée au marché.

Je commencerai par reconnaître que, malgré certains écueils rendus naturels par cette limitation à deux pages par point abordé, l'A. parvient à présenter l'essentiel de la grammaire arabe, ce qui pourra contenter l'arabisant désireux de progresser, de renforcer ses connaissances grammaticales ou surtout de réviser rapidement un point de grammaire : l'exposé est succinct et les exercices, ainsi que leurs corrections, forment un indéniable support pédagogique. Ceci dit, les motifs d'insatisfaction à la lecture de ces fiches sont nombreux, sur le fond comme sur la forme, et ne peuvent être ignorés, de même qu'un doute légitime subsiste quant à la soumission du manuscrit à une évaluation par des experts extérieurs.

L'ouvrage souffre tout d'abord d'une insuffisance méthodologique qui ne peut se justifier du fait qu'il ne présente que l'essentiel de la grammaire arabe. L'A. définit bien son objet comme étant la grammaire de « l'arabe moderne standard, en usage dans la presse, la littérature et les médias (radio, télévision, internet) » (p. 3). On serait alors en droit d'attendre une présentation plus ou moins descriptivement adéquate de l'arabe moderne standard (désormais MSA). Or, comme souvent ailleurs, il s'agit peu ou prou de la représentation monolithique et invariante d'un arabe désormais plus ou moins fantasmé. Je me contenterai de deux cas d'inadéquation descriptive. Il s'agit en premier lieu des négations où certains phénomènes ne sont purement et simplement pas entrevus comme les structures composées de la particule du futur *sawfa* et de la négation *lā* ou *lan*, postposée ou antéposée à *sawfa*[1]. De même, concernant la phrase conditionnelle, certaines assertions sont problématiques dans le cas d'une description adéquate de la réalité du MSA dont traitent ces fiches. Dire que l'apodose d'un système en *law* « est *toujours* (je souligne) précédé[e] de la particule *la-* » (p. 106, voir aussi p. 107) est tout à fait inexact[2]. Mentionner que « l'apodose [...] est *souvent* (je souligne) précédée de la particule *fa-* » (p. 106) est là encore inexact, les cas d'absence de *fa-* étant légion. Par ailleurs, pour un état plus ancien de la langue arabe, les règles de l'apparition de *fa-* en entrée d'apodose ne sont pas données, laissant celui à qui sont destinées ces fiches avec un simple *souvent* pour règle[3]. Enfin, le système présenté dans ces fiches, à savoir un opérateur *ʾiḏā*, *in*, *law* dans le champ desquels apparaissent invariablement deux verbes conjugués à l'accompli (*māḍī*), ne correspond pas (ou plus) à la réalité des usages actuels du MSA[4]. On le voit alors, l'A., non-spécialiste de grammaire arabe, reproduit à l'envi (et il n'est pas le seul dans les grammaires dites "récentes" du MSA), ce que l'on trouvait dans les grammaires plus anciennes. Il contribue alors à en présenter une vision formatée, figée et, pour certains des points abordés, passéiste. Ces fiches font en fait partie d'une vision de la langue qui s'auto-alimente, tel que cela est bien expliqué pour un autre état de

(1) Voir Sartori, « *Sawfa lā/lan yafʿal- et lā/lan sawfa yafʿal-* : étude de cas pour une grammaire didactique et renouvelée de l'arabe moderne, *Journal of Arabic and Islamic Studies* 15, 2015, p. 1-17.

(2) Ce qui distingue cet état de l'état de langue dans le Coran (arabe préclassique), où effectivement la- ne manque presque jamais (cf. Larcher, « Les systèmes hypothétiques en *law* de l'arabe classique », *B.E.O.* 55, 2003, p. 265-85, p. 274).

(3) Une telle imprécision aurait pu être évitée grâce à un simple détour par un auteur classique comme Zamaḫšarī (al-), *Mufaṣṣal* = Ǧār Allāh ʾAbū al-Qāsim Maḥmūd b. ʿUmar b. Muḥammad b. ʾAḥmad al-Ḫawārizmī al-Zamaḫšarī, *al-Mufaṣṣal fī ṣanʿat al-ʾiʿrāb*, éd. Badīʿ Yaʿqūb, Dār al-kutub al-ʿilmiyya, Beyrouth, 1999, p. 417, ou par des linguistes arabisants récents comme Larcher, « Subordination *vs* coordination "sémantiques". L'exemple des systèmes hypothétiques de l'arabe classique », *Ann. Isl.* 34, 2000, p. 193-207 ou Ayoub, « Corrélation et rupture modales. Formes verbales et particules énonciatives dans les hypothétiques en arabe littéraire », *Mélanges David Cohen*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2003, p. 29-45.

(4) Sur toutes ces questions voir Sartori, « Pour une approche *relationnelle* de la conditionnelle en arabe littéraire moderne », *Arabica* 57/1, 2010, p. 68-98.

BCAI 30 (2016) Guidère Mathieu: Nahw. L'essentiel de la grammaire arabe en 70 fiches avec exercices corrigés [niveau 2]., recensé par Manuel Sartori
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

l'arabe [5], sans porter attention à la réalité des usages actuels de l'arabe, lors même qu'il ambitionne d'aider à la compréhension de ce dernier... L'ouvrage passe donc quelque peu à côté de sa cible. Ce phénomène de cécité est intéressant car il interroge ce que l'on nomme "arabe", et aussi ce que l'on enseigne comme étant représentatif de ce qui se pratique réellement dans le monde concerné.

L'ouvrage souffre ensuite d'une insuffisance terminologique en matière de grammaire arabe qui ne peut là non plus se justifier du fait qu'il n'en présente que l'essentiel. On notera en premier l'emploi inapproprié d'une terminologie pourtant bien connue. Ainsi *māḍī* est présenté comme l'équivalent conjoint de "passé" et "accompli" et *muḍāriʿ* comme celui de "présent" et "inaccompli" (p. 26). De même, l'A. range sous l'étiquette "accompli" à la fois *mā takallam* et *lam yatakallam*, sous "inaccompli" *lā yatakallamu* et sous "futur" *lan yatakallama* (p. 105), sans remarquer qu'alors un problème pédagogique se pose dans la mesure où l'opposition morphologique se fait entre *takallama*/accompli/*māḍī* d'une part et *yatakallam-*/inaccompli/*muḍāriʿ* de l'autre, rendant impossible de traiter de *lam yatakallam* comme d'un "accompli" morphologique. L'A. croise en fait une terminologie arabisante dichotomique et aspectuelle, accompli-*māḍī* (type *takallama*) et inaccompli-*muḍāriʿ* (type *yatakallam-*) avec une terminologie temporelle non-ignorée des grammairiens arabes anciens eux-mêmes (*e.g.* Ibn al-Ḥāǧīb m. 646/1249) formant, elle, un triplet : passé-*māḍī*, présent-*ḥāl* ou *ḥāḍir* et futur-*mustaqbal*, ces deux derniers relevant du *muḍāriʿ*. Le terme *maṣdar* est, quant à lui, traduit par « nom d'action » (p. 56 et 156), mais plus justement par « nom verbal » (p. 58), et l'A. distingue sous « nom verbal » (*masdar* [sic]) un « simple substantif (*nom de procès*) [d'une part et] un sens verbal appuyé (*nom d'action*) » (p. 58) de l'autre, traduisant un flottement quant à l'acception du *maṣdar* arabe. On regrettera de même que les formes verbales soient dites dérivées et non augmentées (p. 58, 62, etc.). Enfin, l'inexactitude terminologique conduit l'A. à traduire *muḍāf* par « complément du nom », alors que ce dernier est en fait, ainsi qu'il l'indique correctement plus loin, le *muḍāf ʾilay-hi* (p. 157) et que *muḍāf* n'est autre que le premier terme d'annexion justement complété par un complément du nom...

Sur le fond encore, certaines assertions sont incompréhensibles ou fautives. Dire que « le subjonctif est caractérisé [...] par [...] la suppression du *noun* » (p. 48) est fautif ou tout au moins imprécis puisqu'il ne s'agit que du *nūn al-rafʿ* (« *nūn* de l'indicatif », précédé d'une voyelle longue à l'inaccompli indicatif) et non pas du *nūn al-niswa* (« le *nūn* des femmes ») qui, lui, demeure dans tous les cas. De même, on s'étonnera de trouver *bakaya* (p. 32) au lieu de *bakā* (« il a pleuré »). L'A. présente de plus *ti* comme étant l'impératif de *atā–yaʾtī*, or même que son impératif est *iʾti* ou *-īti* [6].

Notons une autre bizarrerie : « Si le participe actif d'un verbe est suivi d'un nom ayant un pronom de rappel, il aura un complément direct : *ṭāfa bi-l-malʿab rāfiʿan ʿalama bilādi-hi* » (p. 60) où le terme qui suit le participe actif en question n'est pas suivi d'un pronom de rappel et où l'on ne comprend pas très bien la nécessité de ce dernier pour que ce terme soit à l'accusatif (*e.g.* : *ṭāfa bi-l-malʿab rāfiʿan ʿalaman*). L'A. précise bien (p. 77 !, ce qui aurait pu être fait bien avant) qu'« en arabe moderne, les flexions casuelles sont rarement observées dans la pratique courante de la langue ». Cela ne l'empêche pourtant pas d'écrire que, dans le cas d'une épithète liée à un premier terme d'annexion dont le second serait de même genre, « pour éviter toute confusion, l'épithète est généralement vocalisée : *munaẓẓamatu l-ṣiḥḥati l-duwaliyyatu* ». Le qualificatif « généralement » n'est ici absolument pas adéquat d'un point de vue descriptif et réaliste de la langue arabe *a fortiori* concernant le MSA, « jamais », « très rarement » étant assurément plus justes. Suite à cette affirmation, *quid* des flexions modales dont un lecteur pourrait *a contrario* déduire qu'elles sont observées dans la pratique, ce qui n'est, une fois encore, on le sait, pas le cas ! D'autres erreurs sont à relever. De *qabla* et *baʿda*, l'A. dit que « ces noms peuvent être précédés de prépositions et prennent alors la flexion du cas sujet *u* » (p. 118) et il cite, à bon droit, *min qablu* et *min baʿdu*. Cette assertion pose deux problèmes : le premier c'est qu'il ne s'agit pas de la flexion du cas sujet, les termes en question n'étant pas au nominatif ; le second c'est qu'il n'en va pas de même de *min ṯamma* (et non *min ṯammu*) que l'A. présente pourtant dans la même section, en prenant garde alors, il est vrai, de ne pas le vocaliser en finale... De même, affirmer qu'« en arabe, le groupe appositionnel se place généralement avant l'élément auquel il se rapporte » (p. 136) est contestable, d'autant que les propres exemples de l'A. viennent placer le *badal* (« appositif ») *après* le *mubdal min-hu* (« ce à quoi on substitue »). Enfin, même si l'A. réduit à raison les « six noms » de la grammaire classique à « cinq », le dernier

(5) Pinon parle de « *sui*-langue arabe classique » (voir Pinon, « Les enjeux épistémologiques et didactiques d'une grammaire arabe fondée sur corpus », dans Arnavielle (éd.), *Voyages grammairiens*, L'Harmattan, Paris, Langue & Parole, 2012, p. 83-101).

(6) Voir Reig, *La Conjugaison arabe / alf alf fiʿl wa-fiʿl, kitāb al-taṣrīf*, p. 70 et Ammar et Dichy, *Les verbes arabes (Al-Šāmil fī taṣrīf al-ʾafʿāl)*, p. 164).

BCAI 30 (2016) Guidère Mathieu: Nahw. L'essentiel de la grammaire arabe en 70 fiches avec exercices corrigés [niveau 2]., recensé par Manuel Sartori
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

étant tombé en désuétude en MSA [7], il écrit que « les noms *ab* et *aḫ* présentent la même forme *aux trois cas* lorsque le complément est le pronom suffixe de la première personne du singulier *–ī* » (p. 139). Ceci est tout à fait vrai, mais pourquoi exclure de cette liste *ḥam* (« beau-père »), cité et bien vivant, qui subira la même chose (*ḥamī*, « mon beau-père ») ?

Certains problèmes de méthode dans l'exposition des données sont aussi à soulever. Ainsi, le chapitre sur la déclinaison arrive p. 98, en 47e position alors qu'il a déjà été question à plusieurs reprises de déclinaison, et de diptotes. Il est aussi étrange de lire à propos du verbe assimilé (ce qui laisse alors à penser que cela ne concerne que ce type de verbe), qu'« à l'inaccompli, le verbe assimilé se conjugue de la même façon à la deuxième personne (*masc.*) et à la troisième personne (*fém.*) du singulier » (p. 29), dans la mesure où cette caractéristique est commune à l'ensemble des verbes arabes. Il aurait en conséquence mieux valu que cette identité morphologique se retrouve indiquée à l'occasion de « l'aspect inaccompli » (p. 44) et que ce chapitre se retrouve plus tôt dans l'architecture du texte. De même, l'A. indique que les participes passifs de formes augmentées sont réguliers et formés sur d'autres schèmes que celui de forme I, chose qui n'est pas faite à la même page avec le participe actif qui précède pourtant (p. 60). Pour le nom de lieu de forme augmentée, l'A. ne donne que des exemples de forme X, donnant à croire au lecteur débutant que c'est l'unique forme de construction… L'A. commence par ne donner que quatre sœurs à *inna* (p. 76) avant d'en donner les cinq (p. 80 et 124). Certaines définitions imprécises comme « la phrase verbale se compose d'au moins un verbe et d'un sujet » (p. 104) viennent polluer une saine compréhension des phénomènes là où il vaudrait mieux parler de « phrase à tête verbale » [8] pour exclure les phrases à tête nominale dont le propos (*ḫabar*) est lui-même une phrase verbale. Une grave inexactitude se trouve dans la présentation suivante : « Si le verbe est conjugué à la *troisième* personne et qu'il *précède* le sujet, il s'accorde au singulier et au féminin, sauf si le sujet est un pluriel inanimé » (p. 105). La seule chose qu'il est possible de comprendre d'une telle définition, c'est que l'accord pour *muʿallim* ou *muʿallimūn*, masculins respectivement sing. et pl., se fait aussi au féminin tel que *taktub al-muʿallim/al-muʿallimūn*, ce qui est, on le sait aussi bien que l'A., totalement faux. Il s'agissait d'une part de dire que le verbe placé avant son sujet s'accorde en genre et pas en nombre (et donc reste au singulier quel que soit le cas de figure). Il s'agissait d'autre part de préciser que, dans le cas de sujets pluriels inanimés, le verbe est alors accordé au féminin singulier. Enfin, dans le chapitre consacré à l'exception, l'A. présente les flexions casuelles possibles de l'excepté (*mustaṯnā*). S'il commence par le cas où l'excepté appartient au même champ sémantique que l'ensemble dont il est exclu (*mustaṯnā muttaṣil*), le fait est que le cas où l'excepté n'appartient pas à ce même champ sémantique (*mustaṯnā munqaṭiʿ*) ne sera, lui, jamais abordé…

Viennent ajouter à la confusion certaines imprécisions lexicales ou de traduction. Il en va ainsi du cas où l'A. traduit *duwalī* et *dawlī* de même manière par « international », le premier étant censé regrouper plusieurs pays tandis que le second aurait le sens de mondial (p. 70). En fait, *duwalī* est bien « international », lié à *duwal* « États », tandis que *dawlī*, dont le sens est « national, étatique », lié à *dawla*, « État », représente la prononciation courante pour *duwalī* [9]. On trouvera aussi *fawqa* traduit par « sur » (p. 116), ce que rend normalement *ʿalā*, *fawqa* correspondant mieux à « au-dessus de ». De même, *ḥatman* est traduit par « certainement » (p. 126) là où « nécessairement » serait préférable. On sera aussi surpris de trouver *iṭār* (« cadre, cerceau, encadrement »), terme purement technique et matériel, placé dans l'expression *murattab hāḏā al-ʾiṭār al-fannī murtafiʿ ǧiddan* traduit « le salaire de ce cadre technique est très élevé » (p. 102) où il désigne un être humain là où l'arabe fait usage d'un calque : *kadar* pl. *kawādir*, *ʾiṭār* étant réservé à quelque chose de non-humain (*al-ʾiṭār al-marǧaʿī* « le cadre de référence », *al-ʾiṭār al-tāʾrīḫī* « le cadre historique », etc.). On le sera tout autant avec *šimālan* (« à gauche », p. 116) qui, s'il est certes employé, est normalement délaissé au profit de *yasāran* (qu'on trouve p. 126) en MSA. Enfin, l'A. indique bien la possibilité, pour la phrase à tête nominale d'être composée d'un nom et d'un verbe, avec l'exemple *al-faylasūfu yufakkiru*. Sa traduction par « le philosophe réfléchit » pose immédiatement problème puisqu'une telle phrase est en fait rendue en MSA par une phrase à tête verbale de type *yufak-*

(7) Voir Sartori, « Les « six noms » : grammaire arabe et pudibonderie », *Synergies Monde arabe* 7, 2010, p. 35-45.

(8) Il s'agit d'une expression adaptée de la grammaire arabe qui parle de *ǧumla ʾismiyya/fiʿliyya* comme de phrases dont le début est un nom/verbe (*ṣadru-hā ismʾ/fiʿlʾ*) et employée par des linguistes arabisants tels que Larcher, « Y-a-t-il un auxiliaire verbal en arabe ? », *Travaux linguistiques du CERLICO* 2, L'Auxiliaire en question, Jean-Louis Duchet (ed.), 1990, p. 95-121, pp. 109-110 et 121 pour l'expression « phrase à tête nominale ».

(9) Voir Reig, *Dictionnaire Arabe-Français Français-Arabe, al-Sabīl*, Paris, Larousse, "Saturne", 1983, art. *D-W-L* n°1881 où *dawlī* = national et *duwalī* = international de même que Wehr, *Arabic-English Dictionary*, Éd. J. Milton Cowan, Urbana, Illinois, Spoken Language Services, 4e édition revue et augmentée, 1994, art. *D-W-L* où *dawlī* = state (adj.) et *duwalī* = international.

BCAI 30 (2016) Guidère Mathieu: Nahw. L'essentiel de la grammaire arabe en 70 fiches avec exercices corrigés [niveau 2]., recensé par Manuel Sartori
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

kiru l-faylasūfu, tandis que *al-faylasūfu yufakkiru* le sera alors mieux par « le philosophe, il réfléchit ».

À ces problèmes de fond s'en ajoutent d'autres de forme qui trahissent là encore le manque de rigueur et de soin dont a bénéficié cette publication. Il en va ainsi d'erreurs de mise en page comme le fait que manquent *anā* et *naḥnu* dans le tableau où ils auraient pourtant dû apparaître (p. 20). De même, *maftūḥ* (p. 60) est présenté à cause de l'ordre de gauche à droite et de la flèche dans le même sens comme la base de *fataḥa* alors que c'est l'inverse. De plus, *maftūḥ* est alors traduit par « ouvrir » tandis que *fataḥa* l'est par « ouvert ». Ailleurs, pour illustrer la transposition négative d'une phrase nominale, les exemples *hāḏā ġalyūnun* et *laysa hāḏā ġalyūnan* sont inversés de sorte que la flèche va du second au premier et non dans le sens opposé comme cela aurait dû être le cas, mais encore, le premier est traduit par la traduction du second (« ceci n'est pas une pipe ») et le second par celle du premier (« ceci est une pipe »). Dans ces conditions, l'étudiant a intérêt à connaître et à ne pas avoir de doute sur le fait qu'il s'agit d'erreurs…

Enfin, des inexactitudes de vocalisation viennent encore polluer l'ensemble du texte. Il est ainsi question de *ism al-wiḥda* au lieu de *waḥda* (p. 56 et 156). On trouvera une *šadda* sur le *rāʾ* de *sayyāra* (p. 76) et l'expression *ḥadīqati manzili-ka kabīratun*, venant tout à fait opportunément illustrer un point de déclinaison, laisse au génitif un terme qui aurait dû être au nominatif tel que *ḥadīqatu* (p. 88). Si l'on s'étonnera de trouver un *alif* avec une *fatḥa* (!) (p. 11) alors que le *alif* peut au mieux porter, en tant que support d'un *hamza* instable, une *ḍamma* (*u*) ou une *kasra* (*i*), on sera agacé de voir justement que la *hamza* instable est systématiquement écrite au mépris des règles d'orthographe. Il en va ainsi de *ism* qui est invariablement écrit *ʾism* mais aussi *ʾistifhām* (p. 157) au lieu de *istifhām* ou encore de *ʾilʿab* (p. 46) au lieu de *ilʿab* alors que l'impératif est correctement présenté plus tard (p. 50). À la fin, on ne s'étonne plus de trouver *mumaṯṯala* pour *mumaṯṯila* (« actrice »), *ḥaḍarana* pour *ḥaḍarna* (« elles ont assisté ») (p. 110), ou *yā la-l-muṣība* (p. 130) au lieu de *yā li-l-muṣība*.

En conclusion, malgré certains points positifs, en plus de la limitation à deux pages par point abordé et la présence d'exemples et de leurs corrections, et au nombre desquels je citerai la présentation de l'accord (p. 52), l'indication que l'adjectif analogue *faʿīl* est lié à un verbe transitif (p. 66), la présentation des *nisba*-s en *-ānī* et en *-wī* (plus exactement *-awī*) (p. 70) qui sont rarement présentées, l'emploi de « consœurs » pour *ʾaḫawātu(-hā)* (p. 124), la présentation de la phrase relative comme une phrase épithète (p. 112) et la présentation de l'exclamation (p. 130), l'ouvrage souffre d'un sérieux manque de rigueur, de forme comme de fond (dont l'absence de bibliographie), ce qui peut poser des questions d'ordre pédagogique. Le risque est en effet alors grand de voir des arabisants encore non-confirmés se perdre et ne plus rien comprendre. Cela pose aussi des questions d'ordre scientifique : *quid* du travail des rapporteurs de ce texte (s'ils ont été invités à le lire), et donc *quid* du travail de la maison d'édition en matière scientifique ? *quid* enfin du travail de relecture de l'auteur lui-même qui, produit fini en main, aurait dû l'amender et l'épurer des scories qui le constellent. Certainement cela a-t-il à voir avec cette boulimie mercantile issue en partie du 11 septembre 2001 et de ces avatars qui ne cessent de se multiplier, légitimant ainsi une production tous azimuts et dès lors mal contrôlée et pour partie fautive. Tout cela est dommage car l'ouvrage aurait pu être intéressant, mais peut-être qu'une édition revue et sérieusement corrigée lui permettra d'atteindre le but affiché.

Manuel Sartori
Aix-Marseille Univ, CNRS, IEP, IREMAM,
Aix-en-Provence, France

BCAI 30 (2016) Guidère Mathieu: Nahw. L'essentiel de la grammaire arabe en 70 fiches avec exercices corrigés [niveau 2]., recensé par Manuel Sartori
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net